



CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

Groupe de discussion sur l'amour

Que ce soit pour le trouver ou par peur de le perdre, on en fait des choses au nom de l'amour ! Venez en discuter en toute solidarité avec d'autres femmes.

- Le **mercredi 27 mars de 13 h 30 à 16 h**
- Gratuit
- Manon Brunette au 450 454-9911



CERCLE DE FERMIERE SAINT-RÉMI

Prochaine réunion, lors d'un déjeuner au restaurant La Patate Boyer au 765, rue Notre-Dame. Vous devez réserver votre place.

La réunion aura lieu après le déjeuner vers 10h30, pour les membres qui n'assisteront pas au déjeuner. Nous vous attendons avec plaisir pour une autre belle rencontre!

- Le **mardi 2 avril à 9 h 30**
- Yvette au 450 992-6120 (réservation)

Café rencontre – Mettre mes limites, ça fait du bien!

Dans ma relation à l'autre, j'ai besoin de respecter mes limites pour ne pas m'épuiser et rester dans une relation agréable pour les deux parties. Alors, comment dire non, comment mettre une limite sans me condamner et me perdre dans la culpabilité ? Venez en discuter avec nous !

- Le **jeudi 28 mars de 9 h à 11 h 30**
- 3 \$ membre et 6 \$ non-membre
- Denise Julien au 450 454-9911

Vendredi cinéma – Boy don't cry (version française)

Vous aimez regarder des films et prendre du temps pour en discuter ? Les vendredis cinéma sont faits pour toutes celles qui aiment le cinéma, partager leurs opinions et bien sûr, celles qui aiment le popcorn.

- Le vendredi **29 mars de 13 h 30 à 16 h**
- Gratuit

SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FABRIQUE SAINT RÉMI

Au programme de la soirée, un souper festif de 5 services avec vin à volonté et bar ouvert. L'orchestre de Jean-Luc et de Pierre-Luc Blais animera la soirée dansante. Bienvenue à tous, à cette merveilleuse soirée. Pour participer, veuillez contacter un membre du comité organisateur.

- Le **samedi 30 mars à 18 h 00**
- Centre communautaire
- 100 \$/personne
- Jean Lavoie au 514 949-4664 jean.lavoie02@gmail.com
- Jacqueline Trudeau au 450 454-3242 jacqueline3242@hotmail.com
- Yvon Ste-Marie au 450 454-2811 ste-marie@videotron.ca



Activité spéciale à la Maison des Jeunes

À l'occasion du projet Zone Ado 2, une soirée de lecture spéciale est organisée. C'est la soirée BD/Manga – thé. Sous forme de lecture-O-thon, chaque participant a droit à 1 coupon de tirage pour chaque 15 minutes de lecture cumulée. Les prix à gagner sont des articles de thé ainsi que des livres choisis par les jeunes.

De plus, il y aura une dégustation de divers thés tout au long de la soirée. Venez participer à cette activité spéciale.

- Le **mercredi 27 mars de 18 h à 20 h 45**
- 450 454-6657
- mdj@adomillile.com
- Ado Missile



**Prochaine séance
du conseil municipal**
15 / 04 / 2019 à 20 h

**Prochaine séance
de la Cour municipale**
28 / 03 / 2019
9 h et 13 h 30

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 13 h

Écocentre
Fermé pour l'hiver

**Loisirs / Réservation
salle au centre
communautaire**
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

**Déneigement routes
numérotées**
Ministère des Transports
514 990-5351

L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 22 MARS 2019
VOL. 23 N° 11

LA VILLE VOUS INFORME...

NOUVELLES EN BREF DU CONSEIL

Lors de l'assemblée ordinaire du lundi 18 mars 2019, le Conseil a, entre autres :

- décrété la semaine du 7 au 13 avril 2019 : Semaine de l'action bénévole ;
- accepté le dépôt du projet et avis de motion du règlement n° V614-2019-01 concernant l'utilisation extérieure de l'eau;
- adopté le projet de règlement n° V654-2019-05 concernant les éoliennes commerciales. Une assemblée publique de consultation sera tenue à l'hôtel de ville le lundi 15 avril à 20 h;
- adopté le premier projet de règlement n° V654-2019-06. Cet amendement précisera les modalités pour obtenir un permis pour le déblai, le remblai et le rehaussement de terre en milieu agricole ainsi que les critères qui seront évalués lors de toute demande après que le demandeur ait reçu l'approbation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- accepté la présentation du projet et avis de motion du règlement n° V657-2019-01 qui précisera l'obligation d'obtenir un permis pour le déblai, le remblai et le rehaussement de terre en milieu agricole ainsi que les coûts reliés au permis et les documents nécessaires à la demande de permis;
- autorisé la signature d'une entente concernant l'utilisation de l'écocentre entre les Villes de Saint-Rémi et la Municipalité de Saint-Édouard pour l'année 2019;
- Autorisé la signature de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec et autorisé le paiement des contributions annuelles pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. La contribution pour l'année 2019 s'élève à 1 472,20 \$;
- adjugé le contrat pour la réfection et le remplacement des revêtements extérieurs du centre communautaire à 9276-2897 Québec Inc./Gali Immobilier au montant de 543 004,42 \$, taxes incluses. Les travaux débiteront la semaine prochaine;
- autorisé la Caravane des cultures à stationner son camion sur le stationnement de la Caisse des Jardins dans le cadre du marché qui se tiendra à compter du 23 mai jusqu'à la fin du mois de septembre, les jeudis de 11 h 30 à 13 h 30;
- autorisé la révision de l'horaire de la bibliothèque dont l'horaire du samedi sera prolongé jusqu'à 16 h;
- autorisé qu'une demande soit présentée au ministère des Transports afin que des clôtures à neige soient installées le long des routes 221 et 209 pour la saison 2019-2020;



Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Jean-François Daoust
District No 1

Yvon Yelle
District No 2

Dany Brosseau
District No 3

Claude Boyer
District No 4

Marie-Dominique Fortin
District No 5

Annie Payant
District No 6

Agissons ensemble!

Le conseil de la semaine

- Garder une bouteille d'eau pour la consommation au réfrigérateur afin d'éviter de faire couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI





Avis d'ébullition de l'eau potable

dès le lundi 25 mars

Lors de l'assemblée ordinaire du lundi 18 mars 2019, le conseil municipal a annoncé la réouverture du puits n°11 à des fins de travaux assurant le traitement de l'eau selon les normes du ministère de l'Environnement ainsi que pour permettre un peu de répit aux autres puits existants. Étant donné que l'eau du puits n°11 alimentera à nouveau le réseau d'aqueduc, un avis d'ébullition est émis sur le territoire municipal dès le lundi 25 mars 2019, et ce, pour une période de deux à trois mois. Cet avis sera diffusé par les moyens de communication habituels soit le site Internet, Mémo, l'infolettre, les panneaux numériques et le journal local. La remise en fonction du puits n°11 permettra, entre autres, la réalisation de travaux de rinçage nécessaires afin d'éliminer les problématiques d'eau rougeâtre dans le réseau.

PROJET

AVIS PUBLIC

Règlement n° V 654-2019-05 modifiant le règlement de zonage n° V 654-2017-00 et ses amendements (Éolienne commerciale)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro V 654-2019-05 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (*Éolienne commerciale*).

Objet du projet de règlement :

Le règlement a pour but :

- d'ajouter au règlement, en concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC (URB-205), qu'une éolienne commerciale peut être implantée en partie sur un terrain voisin ou empiéter au-dessus de l'espace aérien s'il y a une entente notariée enregistrée entre les propriétaires concernés, le tout en précisant que la hauteur des éoliennes ne peut excéder 225 mètres.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 15 avril 2019 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Le projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 22 mars 2019

Diane Soucy, OMA Greffière

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC

Règlement n° V 654-2019-06 modifiant le règlement de zonage n° V 654-2017-00 et ses amendements (Dispositions relatives à l'utilisation d'un lot sans autorisation de la CPTAQ)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2019-06 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (*Dispositions relatives à l'utilisation d'un lot sans autorisation de la CPTAQ*).

Objets du projet de règlement :

Suite à l'entrée en vigueur du *Règlement provincial sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec*, le règlement no V 654-2019-06 a pour but de se conformer au règlement provincial et ainsi :

- d'exiger la délivrance d'un certificat d'autorisation municipale lors de travaux de remblai, de déblai ou de rehaussement de terrains situés en zone agricole;
- de limiter la superficie du logement intergénérationnel à 40% de la superficie du 1^{er} étage;
- d'autoriser certains usages complémentaires à l'habitation en zone agricole et de prévoir des dispositions particulières dans le cas d'un service professionnel ou commercial pratiqué à domicile;
- d'ajouter les mots *qui « reçoivent un maximum de 15 personnes »* à l'article qui concerne les gîtes touristiques ou du passant (B&B).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 15 avril 2019 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 22 mars 2019

Diane Soucy, OMA Greffière

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE SAINT-RÉMI (R.O.S.R)

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale annuelle du R.O.S.R qui se tiendra:

- Le **lundi 1^{er} avril à 19 h**
- Maison des Jeunes au 100, rue de la Gare
- Informations : Geneviève au 450 454-7346



CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES JARDINS DU QUÉBEC

Revue sur glace 2019 – Ensemble pour la planète

Le spectacle se déroulera au Centre sportif Les Jardins du Québec. Les représentations auront lieu :

- Le **samedi 20 avril à 19 h** et le **dimanche 21 avril à 13 h 30**

Nos patineurs sauront vous éblouir et vous étonner avec un spectacle haut en couleur et en surprises. Des billets seront également disponibles à la porte la journée du spectacle.

Venez nous encourager!

- cpajardinsduqc@gmail.com
- CPA Les Jardins du Québec

Pré-vente de billets au centre communautaire

- Le **lundi 1^{er} avril de 17 h 30 à 20 h**
- 20 \$ (13 ans et plus) 15 \$ (12 ans et moins)